

40 ans



rue de la vieille, montée de la Grande Côte, place Croix-Paquet,
rue Pierre Bourdan, rue de la Part-Dieu, rue Torcey, rue
dos-Symphon, rue du Chapeau Rouge, rue de Turenne, rue
Sébastien Gryphe, rue de Gréqui ...

Récit d'une expérience particulière : le Collège sans frontières Maurice Scève

Entre novembre 2018 et novembre 2019, l'alpil est intervenue au Collège sans frontières Maurice Scève à Lyon, réquisitionné par de jeunes migrants dépourvus d'hébergement. Une expérience particulière où médiation, réduction des risques et accès aux droits se sont intimement croisés.

Photos : Philippe Merchez

A l'origine, une réquisition citoyenne

À l'été 2018, le centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) de Forum Réfugiés implanté sur les pentes de la Croix Rousse, peine à répondre à la demande des mineurs non accompagnés arrivant de l'étranger. En cette période caniculaire, ils n'ont d'autre choix que d'occuper les jardins alentours. Soutenus par des associations¹, des habitants du quartier et des collectifs citoyens, une « salle de répit », est mise à leur disposition par la mairie d'arrondissement jusqu'à la rentrée.

Fin septembre, en réponse à la pénurie d'hébergement, l'ancien collège Maurice Scève, situé sur le plateau de la Croix-Rousse à Lyon, fait l'objet d'une « réquisition citoyenne ». Il est occupé au départ par environ 70 personnes puis rapidement 120, en grande majorité des jeunes hommes migrants dont 60% environ se déclarent mineurs.

Dans ces bâtiments, les jeunes vivent dans des conditions très précaires mais bénéficient du soutien de nombreux acteurs : citoyens, associations, collectifs... Ce lieu devient pour eux, faute de mieux, un lieu de répit. Alors, par l'intermédiaire des jeunes dans un premier temps, puis des associations, des citoyens, voire de la police, des services sociaux ou des services administratifs, l'adresse circule, et faute de places adaptées et disponibles par ailleurs, le nombre d'occupants augmente et le squat se développe.

Habiter un lieu inhabitable : organisation et solidarité s'appuient sur la symbolique du lieu

Rapidement, une organisation collective se met en place associant les occupants et les citoyens engagés – les « soutiens² » – qui les épaulent.

Une règle s'impose : les décisions doivent être prises par les occupants. Des « référents », jeunes occupants élus par les pairs, forment le squelette de cette organisation qui se revendique de l'autogestion. De l'entretien du lieu aux relations politiques, les jeunes s'investissent et s'organisent. Des « commissions » regroupant jeunes et soutiens se mettent en place autour des sujets primordiaux : l'alimentation, les travaux, les cours de français, l'accueil (de nouveaux arrivants, de soutiens, de donateurs...), l'accès aux droits, la communication, l'animation du site... Au sein de ces commissions, les occupants, les soutiens et les associations, débattent, se coordonnent sur les sujets du quotidien et de l'avenir. Ces débats sont rapportés lors de l'Assemblée Générale hebdomadaire du mercredi soir, ouverte à tout citoyen souhaitant s'investir d'une manière ou d'une autre, ou lors de l'AG des résidents le dimanche soir. Un règlement intérieur est adopté et retranscrit sur le mur d'un espace collectif³. Tout cela n'avance pas sans difficulté mais charpente l'organisation de la vie sur le site.

Cette solidarité à agir s'incarne concrètement. Un exemple : quatre jeunes occupants préparent chaque soir le repas pour l'ensemble des résidents. De leur côté, les soutiens se mobilisent pour trouver du matériel et aménager la cuisine, fournir les bouteilles de gaz, récupérer ou acheter par des cagnottes

¹ - Les jeunes sont notamment soutenus par le Collectif AMIE (Accompagnement Mineurs Isolés Etrangers) qui regroupent notamment la Coordination Urgence Migrants (CUM), RESF, la LDH, Médecins du Monde et la Cimade lesquels assurent une permanence hebdomadaire sur les pentes de la Croix Rousse (« La Marmite Colbert »)

² - Les citoyens, organisés ou non, qui accueillent et aident les jeunes se désignent comme « soutiens ».

³ - Parmi les règles édictées, il est indiqué « qu'il est obligatoire pour les étrangers de se présenter aux référents », « qu'il est interdit de boire ou de fumer dans les lieux communs », « que les personnes qui ne dorment pas au centre d'accueil n'ont pas le droit de prendre des décisions pendant les réunions », que « l'organisation des soutiens doit agir dans le sens de l'autogestion »...



Les habitants, les commerçants du quartier ou du marché donnent de la nourriture. La solidarité se donne aussi à voir dans le refus catégorique et indépassable de séparer le sort des mineurs de celui des majeurs, alors que la Métropole, compétente juridiquement pour l'accueil des mineurs, était tentée de n'intervenir qu'en leur faveur.

Bien qu'il soit perçu par ses occupants comme un lieu de transition, le Collège n'en porte pas moins une symbolique forte pour ces derniers : une photo à l'entrée des lieux rappelle que l'Abbé Pierre est né à l'emplacement où fut érigé le collège. Les jeunes insistent pour que ce lieu ne soit pas appelé « squat », terme péjoratif à leurs yeux. Il deviendra le « Collège sans frontières Maurice Scève⁴ ». Dans le même esprit, l'installation de sanitaires mobiles donnera lieu à d'âpres négociations : ils ne peuvent être installés à l'entrée du site (une cour décorée d'une très belle fresque), au motif qu'on ne place pas les toilettes à l'entrée d'une maison. Symbolique, le lieu l'est également pour de nombreux soutiens qui connaissent ce bâti parce qu'eux-mêmes ou leurs enfants y ont été scolarisés et que les jeunes occupants de ce collège devraient l'être.

Pas d'intervention sans connaissance du site

En octobre 2018, la Métropole de Lyon, propriétaire des lieux et responsable légalement de l'accueil des mineurs isolés, sollicite l'Alpil pour conduire un diagnostic social et technique afin de qualifier l'occupation du site et les besoins qui en découlent.

Intervenir sur un site déjà occupé, c'est-à-dire concrètement au domicile des personnes, nécessite prises de contact, échanges et délimitation d'un terrain d'entente. Mandatés par la Métropole de Lyon qui a tenté d'obtenir leur expulsion en urgence, la légitimité de notre démarche est questionnée et les premiers échanges sont houleux.

L'enjeu du diagnostic est de récolter les témoignages individuels afin de faire ressortir les besoins collectifs. Une centaine de jeunes accepte de nous rencontrer et nous tirons de ces échanges de nombreux constats. Beaucoup d'entre eux sont perdus, ne se sentent pas en sécurité et ont faim. Ils ne comprennent pas les démarches qu'ils entreprennent à l'aveuglette ou qu'ils savent devoir entreprendre. Ils ont des problèmes de santé. Mais ils sont en demande de scolarisation, de formation et ont des projets d'avenir !

Il s'agit aussi de repérer les travaux prioritaires à engager pour mettre les lieux en sécurité et améliorer les conditions de vie des occupants, « dans un objectif humanitaire » précise la Métropole. En même temps que s'organise le diagnostic social, nous organisons la médiation pour permettre aux entreprises mandatées par la Métropole d'intervenir et nous négocions un fonds travaux pour soutenir la commission technique dans la mise en œuvre de travaux d'urgence.

Durant un mois, nous sommes les témoins de volontés de faire, d'initiatives individuelles et collectives, à la mesure de ce que chacun peut donner, pour apporter à ces jeunes vulnérables des conditions de vie dignes. Témoins, nous le sommes aussi de moments de tension qui éclatent dans les moments les plus précaires ou les plus difficiles touchant aux besoins fondamentaux.

Tous ces éléments permettent de construire une proposition d'intervention en partenariat avec le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (que la Métropole souhaite associer) et les Compagnons Bâisseurs.

⁴ <https://collegemauricesceve.org/>



Une intervention partenariale en soutien aux occupants

En janvier, la Métropole de Lyon et la Préfecture valident notre proposition d'intervention bâtie autour de quatre axes co-construits et validés par les jeunes et les soutiens:

- Accompagnement et médiation aux travaux
- Aide alimentaire
- Accès aux droits et soutien socio-juridique dans les démarches
- Accompagnement socio-éducatif des mineurs non accompagnés

Cette intervention qui vise à améliorer les conditions de vie des occupants et favoriser leur accès aux droits, s'appuie sur un modèle d'organisation citoyenne basé sur l'autogestion. Dès lors, nous nous positionnons clairement en renfort aux occupants et aux initiatives existantes.

Initialement validée pour une durée de trois mois, notre intervention sera prolongée à plusieurs reprises, toujours pour de courtes périodes. Ce manque de visibilité, dans un lieu où le nombre d'occupants augmente, où les tensions restent vives malgré une solidarité évidente, fragilise les équipes, met à mal la confiance et complexifie encore un travail déjà difficile.

Néanmoins, la complémentarité de nos associations et nos valeurs communes (contribuer à rendre plus dignes les conditions d'habitabilité, veiller à l'accès aux droits pour les occupants, notamment) permettent d'accomplir ensemble des actions concrètes : une permanence d'accès aux droits tenue par des juristes croisant les thématiques du droit au séjour, du droit à l'hébergement et de l'accès à la santé ; la mise en sécurité du site, la formation de jeunes à la sécurité incendie ainsi que la médiation avec les services techniques de la Métropole ; l'aménagement des chambres et des espaces communs, l'installation de chauffages, de sanitaires ; l'organisation de livraisons de la Banque Alimentaire et la création d'un lieu de stockage et d'une cuisine pour la préparation d'une centaine de repas quotidiens, l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits.

Un animateur technique et plusieurs intervenants sociaux sont présents à temps complet sur le site. Des veilleurs de nuit patrouillent le soir. Et beaucoup d'autres choses qu'implique une présence quotidienne sur un site qui a fini par être occupé par 450 jeunes !

Une action à plusieurs sur un site aussi important est riche de projets et de résultats, mais elle demande des échanges constants et des ajustements perpétuels pour mener ensemble et avec les autres acteurs présents, une action cohérente.

Un intense travail de médiation

L'intervention d'associations mandatées par la Métropole sur ce site occupé ne va pas de soi. Une partie des occupants et des soutiens ont un positionnement très critique vis-à-vis de politiques publiques qu'ils jugent défaillantes et sont suspicieux par rapport à une intervention extérieure décidée par le propriétaire des lieux engagé dans une procédure d'expulsion.

Il ne s'agit surtout pas d'imposer quoi que ce soit, mais comment co-construire une intervention en soutien à une organisation existante avec tout ce que cela sous-tend de contraintes et de souhaits de chacun ? Comment parvenir à rester dans son cadre tout en faisant en sorte que celui-ci puisse se juxtaposer voire se superposer avec celui des autres acteurs ? Comment articuler le soutien individuel aux personnes et le soutien au collectif ? Comment se détacher des enjeux politiques liés au site et conserver notre fil rouge qui est le soutien et l'accès aux droits des personnes vulnérables ? Comment appuyer l'organisation d'une vie communautaire qui n'est pas choisie mais subie (les occupants rappelant sans cesse que pour eux la vie en squat n'est pas un choix) ?

Toutes ces questions se posent au quotidien. Aucune n'a de réponse toute faite mais, ensemble, elles sont le reflet de la mise en œuvre sur le terrain de nos valeurs communes. En cela, elles constituent des garde-fous et posent aussi des exigences dans les interventions.

Ce travail très concret repose sur un travail constant de médiation et d'échanges informels entre les différents acteurs impliqués. Nous faisons le lien avec l'aide sociale à l'enfance (service de la Métropole responsable de la prise en charge des mineurs isolés), avec l'OFII pour les demandeurs d'asile, avec d'autres services de l'Etat ou des collectivités..., afin d'organiser la prise en charge des jeunes dans les dispositifs institutionnels adaptés. Nous travaillons à la coordination entre nos associations, les occupants, les soutiens, les institutions. Nous ajustons progressivement notre positionnement, comme notre décision après quelques mois, de réduire notre présence en AG – l'instance des décisions politiques – pour nous concentrer sur la participation et l'animation des commissions en lien direct avec notre intervention.

Toutefois, l'acceptation de notre intervention est surtout permise par une amélioration concrète et rapide des conditions de vie matérielles des jeunes, notamment sur les questions de sanitaires, de gestion des déchets, d'accès à la nourriture. Et elle repose sur un travail au quotidien avec les occupants et les soutiens impliqués dans la vie concrète du site. Le travail qu'ils accomplissent force l'admiration et légitime des prises de positions parfois jugées excessives lorsqu'elles sont vues de l'extérieur mais en prise avec la réalité.

L'accès aux droits, pivot de notre intervention

Le cœur de l'intervention de l'Alpil est l'accès aux droits liés au logement et à l'hébergement. C'est autour de ce noyau que sont construites nos actions. Il devait en être de même pour notre action au Collège. Elle s'est organisée en complémentarité du soutien en droit aux mineurs mis en place par le collectif AMIE et en lien avec le CDAD du Rhône et le Barreau de Lyon qui, entre janvier et mars, met en place une permanence hebdomadaire et des temps d'information collectifs.

Nous avons croisé notre savoir-faire avec celui du Foyer – plus compétent en droit des étrangers – pour organiser une permanence hebdomadaire organisée à proximité, mais en dehors du site, associant les juristes des deux structures. Cette permanence a permis l'accueil, l'information et l'accompagnement dans les démarches juridiques de 200 jeunes. D'une information ponctuelle à de l'accompagnement physique, notre action s'est adaptée aux besoins, aux demandes, au fil des permanences. Ainsi, si notre action se voulait principalement basée autour du droit à l'hébergement et du droit d'asile, nous avons dû l'étendre aux questions de droit au séjour au sens large et d'accès à la santé.

Cette permanence est rapidement devenue un lieu repère pour les jeunes, un rendez-vous hebdomadaire, au sein duquel les actions menées étaient complémentaires de celles menées par les autres associations et les soutiens. Les échanges avec les soutiens se sont simplifiés, renforcés, au fil du temps.

Ce partenariat a irrigué plus largement l'action de nos associations. Pour l'Alpil, l'équipe dans son ensemble est montée en compétence sur la thématique du droit des étrangers et plus particulièrement du droit d'asile, droit qui croise sans cesse le droit à l'hébergement pour les publics que nous rencontrons.



Une approche nouvelle

L'Alpil intervient auprès des publics en habitat précaire depuis plus de 25 ans. Nous avons l'habitude d'aller en squat, de travailler en coordination avec des bénévoles, des collectifs, des militants. Nous sommes rompus à l'accompagnement sociojuridique, aux diagnostics techniques, à l'accompagnement aux travaux, à la médiation...

Malgré tout, entreprendre une action de cette envergure dans un squat, lier l'accès aux droits à une intervention technique et à la réponse à des besoins primaires, travailler en partenariat avec deux autres associations, intervenir sur un site déjà « géré » par des collectifs citoyens qui ne sont pas ceux que nous connaissons et qui ne nous ont pas non plus « choisi », par des occupants qui ne sont pas notre public habituel (mineurs, demandeurs d'asile, isolés), est, reconnaissons-le, une véritable gageure.

Dès l'origine, notre action s'est inscrite dans une approche de réduction des risques : faire des travaux dans un squat, c'est agir concrètement et immédiatement sur les conditions de vie des habitants. Toutefois, il a aussi fallu dépasser cette immédiateté. Il nous a paru indispensable d'intégrer dans notre intervention une action visant l'accès aux droits des jeunes pour une prise en charge dans les dispositifs adaptés. C'est aussi ce qui a constitué le fil rouge de nos actions sur le site.

Les actions de l'Alpil sont pratiquement toujours construites en lien avec d'autres professionnels, structures, collectifs ou citoyens mais sur le collège Maurice Scève, les niveaux de partenariat se sont déclinés sur une très large gamme appelant des ajustements permanents avec, en parallèle, l'impératif d'être en capacité de déclinier sa place et son identité professionnelle, pour réussir à faire ensemble.

Notre action a pris fin en novembre 2019, alors que la Métropole et l'Etat souhaitaient modifier la nature de nos interventions, retirer le volet accès aux droits et diminuer fortement les financements. Une médiation s'engage alors entre pouvoirs publics, occupants et soutiens, à laquelle nous ne participons pas. La Métropole poursuit son soutien à minima, et la préfecture lance en Mars 2020, une opération de diagnostics individuels pour des orientations vers les dispositifs en fonction des situations administratives.

Conclusion : une intervention riche d'enseignements

L'intervention au Collège sans frontières Maurice Scève a suscité de nombreuses questions et de nombreux débats. Le contexte politique était complexe, les relations entre soutiens, occupants et pouvoirs publics ont été parfois houleuses. Une procédure d'expulsion a été engagée rapidement après l'occupation du site ; elle a été reprise au printemps 2019 et elle est toujours en cours (un délai d'un an a été accordé en septembre 2019 par le juge d'instance). Les actions menées ont été nombreuses, denses, les limites étaient difficiles à poser entre les différents acteurs mais l'énergie, les échanges et les idées ont été très enrichissantes. Nous nous sommes nourris de cette expérience mais en sommes ressortis marqués par l'intensité du travail conduit mais aussi par le manque de perspectives pour les personnes.

Nous n'avons pas de réponse ferme et définitive à l'ensemble de nos questionnements. Néanmoins, nous pouvons tirer un certain nombre d'enseignements d'un travail conçu au départ comme une recherche-action :

- La collaboration entre nos associations professionnelles et des mobilisations citoyennes organisées en réaction à des situations indignes, est possible et elle est nécessaire.
- Cette collaboration permet une médiation entre des institutions avec lesquelles nous avons l'habitude de dialoguer (Métropole, Services de l'Etat, CDAD du Rhône, Barreau de Lyon...) et ces mêmes collectifs à la condition de respecter les engagements et stratégies de chacun et de reconnaître que l'expérimentation implique un risque partagé.
- La complémentarité de nos trois associations nous a permis de couvrir un large spectre et nous avons travaillé avec de nombreux acteurs, grands ou petits : il est essentiel de renouer, entretenir et diversifier ces partenariats.
- Dans un contexte où le nombre de ménages à la rue explose et où le squat demeure une alternative à la rue faute de places d'hébergement adaptées et disponibles, il est indispensable de réinventer nos cadres d'intervention. Les projets et les lieux d'habitat intercalaire prennent leur essor. Nous espérons que nous saurons tirer parti de cette expérience pour développer avec d'autres, de nouveaux lieux plus adaptés, plus sereins et humains.

